

Extrait du registre des décisions

Bureau du 25 septembre 2025

n° 131-25

Objet : RS - Passation d'un avenant au marché n° 240121 relatif aux travaux de construction d'un champ d'ombrières photovoltaïques au parking de la Trousse sur la commune de La Ravoire

- date de convocation le 19 septembre 2025
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi vingt-cinq septembre dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Vérel-Pragondran, salle polyvalente, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 31

Aillon-le-Jeune

Aillon-le-Vieux

Arith

Cécile Trahand

Barberaz

Arthur Boix-Neveu

Barby

Christophe Pierretton

Bassens

Bellecombe-en-Bauges

Eric Delhommeau

Challes-les-Eaux

Josette Rémy

Chambéry

Marie Bénévise - Florence Bourgeois - Pierre Brun - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Isabelle Dunod - Christelle Favetta-Sieyes - Martin Noblecourt - Gaëtan Pauchet - Thierry Repentin

Corinne Charles - Franck Morat

Cognin

Curienne

Doucy-en-Bauges

Ecole

Hervé Ferroud-Plattet

Jacob-Bellecombette

Jarsy

Pierre Duperier

La Compôte

La Motte-en-Bauges

Damien Regairaz

La Motte-Servolex

La Ravoire

Grégory Basin - Alexandre Gennaro

La Thuile

Jean-François Poitou

Le Châtelard

Le Noyer

Philippe Gamen

Les Déserts

Lescheraines

Montagnole

Puygros

Saint-Alban-Leysse

Michel Dyen

Saint-Baldoph

Valentin Hachet

Saint-Cassin

Jocelyne Gougou

Saint-François de Sales

Saint-Jean-d'Arvey

Christian Berthomier

Saint-Jeoire-Prieuré

Saint-Sulpice

Sainte-Reine

Sonnaz

Thoiry

Thierry Tournier

Vérel-Pragondran

Jean-Pierre Coendoz

Vimines

Corine Wolff

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 3

de Maryse Fabre à Damien Regairaz - de Jean-Marc Léoutré à Michel Dyen - de Daniel Roचाix à Franck Morat

- conseillers excusés : 18

Luc Berthoud - Brigitte Bochaton - Stéphane Bochet - Vincent Boulnois - Marcel Ferrari - Philippe Ferrari - Sandra Ferrari - Jean-Pierre Fressoz - Hélène Jacquemin - Max Joly - Sylvie Koska - Luc Meunier - Vincent Miguët - Pascal Mithieux - Marie Perrier - Alain Thieffenat - Serge Tichkiewitch - Jean-Maurice Venturini

GRAND CHAMBÉRY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex

04 79 96 86 00 - grandchambery.fr

Bureau du 25 septembre 2025

délibération n° 131-25

objet **RS - Passation d'un avenant au marché n° 240121 relatif aux travaux de construction d'un champ d'ombrières photovoltaïques au parking de la Trousse sur la commune de La Ravoire**

Michel Dyen, vice-président chargé des bâtiments, du patrimoine, des travaux et des voiries, rappelle que le Bureau communautaire du 19 septembre 2024 a approuvé, par décision n°148-24, l'attribution du marché de travaux pour la construction d'un champ d'ombrières photovoltaïques sur le parking de la Trousse sur la commune de La Ravoire.

Les travaux font l'objet d'un lot unique (terrassement, VRD et bordures) (marché n° 240121) qui a été attribué au groupement Rosaz Energies / Ravoyard / Guintoli pour un montant de 470 282,49 € HT.

Durant l'exécution des travaux, le projet a été modifié pour installer un coffret électrique suite à la demande du maître d'ouvrage, nécessitant la création d'un prix nouveau pour réaliser une prestation supplémentaire.

Le présent avenant au marché a pour objet de valider la modification intervenue au cours des travaux et de rendre définitif le prix nouveau provisoire.

Le tableau suivant présente l'économie du marché.

LOT UNIQUE	€ HT
Marché initial	470 282,49 €
Avenant n° 1	996,64 €
Marché après avenant n° 1	471 279,13 €

Le montant de l'avenant n° 1 correspondant à une augmentation de 0,21 % du montant initial.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de voirie,

Vu la délibération n° 026-24 C du Conseil communautaire du 28 mars 2024 déléguant au Bureau les marchés publics d'un montant supérieur ou égal à 221 000 € HT et leurs avenants,

Vu le code de la commande publique,

Vu la décision n° 148-24 du Bureau du 19 septembre 2024 relative à l'attribution du marché de travaux pour la construction d'un champ d'ombrières photovoltaïques au parking de la Trousse sur la commune de La Ravoire,

Vu le marché de travaux n° 240121,

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres du 28 août 2025,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

Article 1 : d'approuver l'avenant n° 1 au marché n° 240121 concernant le lot unique des travaux de construction d'un champ d'ombrières photovoltaïques au parking de la Trousse sur la commune de La Ravoire,

Article 2 : d'autoriser le président ou son représentant à signer cet avenant et tous documents à intervenir,

Article 3 : de dire, en application de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Thierry Repentin

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'TR', written over a horizontal line.



**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte : **Décision I-Parapheur du Bureau**

Numéro attribué à l'acte : **131-25**

Objet de l'acte :	RS - Passation d'un avenant au marché n° 240121 relatif aux travaux de construction d'un champ d'ombrières photovoltaïques au parking de la Trousse sur la commune de La Ravoire
Classification Préfecture :	1 - Commande Publique 1 - Marchés publics 1 - Délibérations 4 - Délibérations relatives aux avenants et marchés complémentaires
Date de l'acte :	25 septembre 2025
Annexe(s) :	Marché 240121 - Avenant 1 - Travaux ombrières photovoltaïques La Trousse

Identifiant de télétransmission :	073-200069110-20250925-lmc1H34156H1-DE
-----------------------------------	--

Identifiant unique de l'acte :	lmc1H34156H1
--------------------------------	--------------

Date de transmission en Préfecture :	26 septembre 2025
--------------------------------------	-------------------

Date de réception en Préfecture :	26 septembre 2025
-----------------------------------	-------------------

Date de publication sur le site internet:	lundi 29 septembre 2025
---	-------------------------